

Être enceinte est une situation assez fréquente, et pourtant... Quand une femme enceinte ou qui pourrait l'être demande conseil à un professionnel de santé pour une affection courante, la décision de prendre ou non un médicament n'est pas banale : elle engage aussi l'enfant à naître.

Pour soigner sans nuire, plusieurs questions se posent : quelles sont les conséquences de cette affection pour la femme enceinte ou pour l'enfant à naître ? Est-ce que la grossesse risque d'aggraver l'affection ? Des moyens non médicamenteux

Pour soigner sans nuire aux femmes enceintes ni aux enfants qu'elles portent, mieux vaut d'abord connaître les médicaments à balance bénéfices-risques favorable en dehors de la grossesse. Ensuite, s'appuyer sur l'analyse et la synthèse des données épidémiologiques chez des femmes enceintes exposées à ces médicaments. L'ensemble de ces informations constituent le socle des données pertinentes pour choisir un médicament à bon escient chez une femme enceinte, en tenant compte de l'enfant à naître.

É D I T O R I A L

Soigner, sans nuire

teux sont-ils utiles ? Sont-ils suffisants ? Quand un médicament est envisagé, lequel est un choix raisonnable pour d'abord ne pas nuire ?

Pour certains médicaments, des risques sont connus ou probables. Mais pour la plupart, l'absence de risque particulier mis en évidence ne suffit pas à lever les incertitudes : l'absence de preuve de toxicité n'est pas une preuve d'absence de toxicité. La pauvreté de l'évaluation des médicaments pendant la grossesse rend plausible l'existence de risques majeurs non encore mis en évidence.

Plusieurs désastres en témoignent, tels que celui du *thalidomide* (lire pages 565-566), ou celui du *diéthylstilbestrol*, alias *DES* (lire pages 566-568). Les malformations ou autres conséquences n'ont été imputées à ces médicaments que plusieurs années après leur utilisation.

Ce numéro spécial "Femmes enceintes et médicaments" apporte une partie de ce socle solide de connaissances, et décrit la démarche et les principes de base pour choisir un médicament en cas de grossesse, en évitant les effets indésirables par exposition in utero.

Afin que la prise d'un médicament ne soit pas un pari hasardeux, a fortiori dans des affections courantes, comme des nausées-vomissements modérés, des douleurs diverses, une constipation, des infections ORL bénignes, des infections urinaires, etc.

Afin que la prise d'un médicament soit l'aboutissement d'un choix réfléchi, pour soigner sans nuire, ni à la femme enceinte, ni à l'enfant à naître.

Prescrire